

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pâques, l'Écho saumurois ne paraîtra pas.

SAUMUR,
12 Avril 1873.

Bulletin politique.

La candidature de M. Barodet à Paris est très-sérieuse et commence à devenir une forte grosse affaire. Cette candidature, qui met le désarroi dans la tactique du gouvernement, sert de ralliement à de nouvelles espérances de la Commune. Elle reprend les procédés funestes dont ont gardé souvenir ceux des Parisiens qui n'ont pas quitté la capitale au temps du gouvernement des Pyat, Cluseret, Rossel, Grousset et autres.

Les feuilles publiques qui ont mis en avant le nom de M. Barodet n'ont pas agi d'un mouvement spontané ; elles ont subi l'influence d'un comité anonyme dit *comité d'études*, renforcé de « délégués fédéraux. » Ces dénominations sont significatives et témoignent d'une certaine audace.

Nous avons dit quelle était l'attitude du *Rappel*, de la *République*. Parlons aujourd'hui des journaux officieux.

Ils se montrent tout désorientés.

L'Événement, avec armes et bagages, passe à Barodet comme un simple *Corsaire*.

Le *Siccle* ne dit mot et hésite à s'engager. Il montre la lenteur d'un vieillard, dit-on dans le parti.

Le *National*, le *Temps*, le *Journal des Débats* font rage pour M. de Rémusat. L'influence de ces feuilles est chétive, et leur opposition au mouvement populaire triomphateur, malgré le zèle qu'elles déploient en ce moment, gardera d'ailleurs des mesures.

Le *Journal des Débats* ne se lasse pas de son jeu. Il choie, nourrit, dresse et lâche les

communards : quand ceux-ci entrent en danse, il pousse des cris de paon, sans toutefois jamais comprendre l'utilité des chaînes et des muselières. Devant le danger que lui révèle la candidature Barodet, il se garde de céder d'une semelle : mais il se croit tout à fait à couvert derrière Abeillard-Rémusat. Pourquoi chercherait-il un autre foudre de guerre ? Sa naïveté est incurable.

Le *National*, nouveau venu dans la presse, n'embarrassera jamais personne ; quant au *Temps*, on sait qu'il est de facile composition. Quand le pétrole s'enlèvera, le *Temps* proposera de lui faire des concessions, et nouera la ligue des droits de Paris. Tout en combattant la candidature de M. Barodet aujourd'hui, il se met en mesure déjà, et étale dans ses colonnes l'éloge des francs-maçons, qui eurent un si beau rôle de Paris à Versailles, au mois d'avril 1871. M. de Rémusat, d'ailleurs, est-il un adversaire de M. Barodet ?

La manifestation que le parti du pillage et de l'incendie veut essayer à Paris, sur ce dernier nom, ne paraît donc pas devoir rencontrer beaucoup d'obstacles dans la presse. La force qui pousse M. Barodet est plus puissante que celle des feuilles publiques. Le gouvernement est perplexe, et à bon droit. Il n'ose encore proposer ouvertement une composition, mais un arrangement lui ferait bien plaisir, si l'on en croit le *Paris-Journal*, il ne demanderait pas mieux que de décliner la lutte et l'esquiver en ce qui le concerne, lui, gouvernement :

« On répand ce soir le bruit, dit M. Weiss, que « le gouvernement » va convoquer les électeurs de Lyon. « Le gouvernement » nourrit l'espoir que là-dessus les radicaux abandonneront M. Barodet à Paris pour le porter dans le Rhône. O candeur virginale des gouvernements ! Il était dit que dans cette affaire de Lyon « le gouvernement », qui prétend toujours jouer au plus fin, ne manquerait pas une seule des sottises qu'il y avait à parfaire. Lyon devient vacant par la démission de M. de Laprade.

» Pour éviter M. Barodet, « le gouvernement » remet l'élection lyonnaise à trois

mois. On lui transfère à Paris M. Barodet, chose bien simple, et « le gouvernement » ne la prévoit pas ! Pour éviter M. Barodet à Paris, « le gouvernement » renonce à son ingénieux ajournement de trois mois, et il va faire voter Lyon tout de suite. Peine perdue ! Les radicaux, plus habiles que lui, ne commettront pas la faute de chercher, au dernier moment, un nouveau candidat à Paris. Ils maintiendront M. Barodet. Pour Lyon ils ont M. Andrieux qui est tout prêt. »

Tout cela ne semble pas dénoter une grande confiance dans le grand parti de l'ordre. Si ce grand parti n'avise pas de lui-même et n'agit pas vigoureusement, les destins semblent en effet conjurés contre lui.

M. BARODET.

Comme on s'occupe beaucoup aujourd'hui du citoyen Barodet, il n'est pas sans intérêt de faire connaître ses antécédents.

Aussi loin qu'il est permis de remonter dans son passé, il paraît qu'il était, en 1849, maître d'école à Bantange (Saône-et-Loire). Ce qu'il professait de plus clair, dès cette époque, c'étaient des opinions très-avancées. Il est convenu qu'on appelle cela des opinions avancées. Il serait plus juste de les qualifier d'une toute autre façon.

Un jour que M. Barodet (Désiré) avait insulté son maire et son curé, le recteur de l'Académie le mit à pied.

Où se rendit, en quittant Bantange, M. Barodet ? A cet égard, les meilleurs auteurs varient. Il est constant qu'il y a quelques années florissait à Alger, rue Bonaparte, un sieur Barodet, associé d'un sieur Tournier et d'un boucher dont le nom n'a pas été conservé pour la postérité. Ce boucher possédait, dit-on, 800,000 francs en entrant dans l'association. Lorsqu'il en sortit, il était plus léger de bagage et d'argent. Mais rien ne prouve que le Barodet de Bantange et celui d'Alger soient une seule et même personne.

Toujours est-il que la grande fête du 4

septembre 1870 trouve notre Barodet à Lyon, courant d'échope en échope tenir les comptes à jour, et rédigeant, au plus juste prix, les déclarations de la cuisinière illettrée pour le sapeur de son rêve.

Le 4 septembre, M. Barodet s'empare de l'hôtel-de-ville, en compagnie de quelques sous-Barodets, proclame la République, fait partie du comité de salut public et du comité de la guerre, et s'illustre en proposant à ce dernier comité « une balle nouvelle pouvant tuer cinq hommes à la fois. » Pour obtenir ce merveilleux résultat, il fallait seulement que les cinq Prussiens eussent la bonne volonté de se ranger les uns derrière les autres, pour la plus grande gloire de la balle-Barodet.

* *

Le 17 septembre 1870, il entre au conseil municipal de Lyon par la grande porte ouverte à tous les déclassés, à tous les fruits secs, à tous les bohèmes.

Il s'y signala en proposant l'arrestation du général Mazure par la garde nationale ; en s'opposant, une première fois, au rétablissement de l'octroi ; en demandant le renvoi des Frères ignorantins et leur remplacement par des instituteurs libres-penseurs.

Il fut, de compte à demi avec le procureur de la République Andrieux et le sieur Varambon, actuellement procureur général à Besançon, un des glorificateurs du drapeau rouge, « le drapeau de la Commune et de la fédération. » Un placard demeuré célèbre en fait foi. Quelques mois plus tard il protestait également, par voie d'affiches, contre le projet de faire disparaître la hideuse loque écarlate. Il ne protesta pas avec moins de vigueur contre ce qu'il appelait « le traité honteux que la coalition monarchique venait d'imposer à l'Assemblée. »

* *

En mai 1871, nous le voyons réélu conseiller municipal de préférence à l'honorable M. de Rochefontaine, conseiller à la cour d'appel, son concurrent.

Dès lors, il est le maire effectif de Lyon,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

III.

L'HÔTEL LANGENAI.

(Suite.)

— Votre proverbe a l'air d'un paradoxe, mais il peut être vrai dans certains cas. Du reste, ajouta mon cousin, vous ne pouvez pas juger ma nièce en un jour. Comme vous demeurerez avec nous pendant votre séjour à Dijon, vous la connaîtrez mieux avant de vous prononcer.

Je présentai, pour rester à l'hôtel du Parc, les excuses banales que tu peux penser ; mais, comme je n'en avais point de sérieuses, il fallut me résigner à mon installation dans l'hôtel Langenais.

Cela me contrariait un peu dans mes habitudes de liberté : tu sais que je professe un culte pour mon indépendance.

M. de Langenais me conduisit à ma chambre, et me quitta en me disant :

— Je vais m'habiller pour dîner.

Je compris qu'il en fallait faire autant, sous peine de passer pour un bourgeois aux yeux de ma sévère cousine.

J'ai toujours eu l'horreur de ces exigences de société, puérités de l'étiquette, qui me causent des crispations.

Je me résignai cependant à la tenue de rigueur ; un valet de chambre, que l'on avait mis à mes ordres, m'aida à tirer de ma malle toutes les pièces de mon ajustement d'homme bien élevé.

Rasé, coiffé et vêtu comme pour le bal, je descendis au salon ; j'y trouvai mon cousin, et avec lui M^{lle} de Langenais, dans une toilette charmante, mais toujours de couleur sombre.

J'étais là depuis cinq minutes quand une porte s'ouvrit à deux battants : le maître d'hôtel parut, et nous passâmes dans la salle

à manger.

Tout est réglé ici comme dans l'hôtel le plus vermoulu du faubourg Saint-Germain.

Je t'ai fait assez de descriptions, mon ami, pour t'épargner celle de la salle à manger. Il y a là cependant des boiseries et des dressoirs dignes d'occuper une plume plus exercée que la mienne ; l'argenterie, magnifique service commandé autrefois par un Langenais, ambassadeur à Vienne, est une de ces œuvres d'art qu'on ne rencontre plus que chez les collectionneurs.

Le gastronome Louis Monot, s'il eût été des nôtres, aurait trouvé sans doute à exercer les rares facultés gastronomiques dont tu le sais doué.

Je rencontrai le lendemain le cuisinier de ma cousine, artiste passionné qui vit au milieu de ses casseroles comme un alchimiste parmi ses alambics, et je vis, à son air radieux, qu'il savait comment j'avais fait honneur à ses talents.

M. de Langenais mange de tout et joyeusement, comme les hommes bien conservés de son époque.

Sa nièce le soignait avec une attention filiale ; quant à elle, à peine toucha-t-elle du bout de ses lèvres à quelques mets légers ; elle ne boit que de l'eau.

Après dîner, s'il ne pleut pas, on descend une heure au jardin : le temps était superbe.

Tu sais la manie que nous avons tous de fumer après dîner, quelquefois avant et même pendant. Je commençais à trouver cette privation désagréable, et je suppose que M. de Langenais s'en aperçut : deux ou trois fois il put voir mon étui à cigares que, par distraction, j'avais à moitié tiré de ma poche.

Il dit à voix basse quelques mots à sa nièce, qui fronça le sourcil. Cependant elle se résigna à me demander d'assez bonne grâce si je fumais.

— Hélas ! ma cousine, répondis-je avec une apparente tristesse, j'ai cette affreuse habitude.

— Eh bien, me dit-elle, je serais désolée de vous priver de ce qui est pour vous un plaisir. Fumez, je vous en prie.

le « vénéré » Hénon n'étant qu'une machine dont Barodet tourne la manivelle à son gré.

Il préside la fameuse fête des écoles où la jeunesse lyonnaise reçoit un si beau diplôme d'orgie en plein vent.

Hénon, le vieux patriarche, meurt ; celui qui, déjà de son vivant, administrait la mairie de Lyon sous son nom, Barodet le remplace. Le voilà officiellement pourvu. Dès lors il ne s'occupe plus que de faire de la politique de bascule entre ses amis de la rue Grôlée et ses protecteurs de Versailles. Il soigne sa tenue, son linge, sa chaussure ; il donne sa démission de membre de ce qu'on appelle, à Lyon, la tribu des *Marque-mal*. Grâce aux jetons de présence et aux frais de représentation, il représente désormais, au physique, un administrateur cossu.

Depuis six ans au moins, la compagnie d'assurances contre les accidents, la *Sécurité générale*, demandait à assurer les pompiers lyonnais à raison de 15 fr. par an et par tête ; les administrations successives s'y étaient opposées par raison d'économie.

Or, un beau jour de l'année 1871, les administrateurs de la compagnie en question imaginèrent un coup de maître : ils nomment M. Barodet, alors adjoint au maire de Lyon, directeur de la succursale lyonnaise de la *Sécurité générale*. Le lendemain, les pompiers de Lyon étaient tous assurés aux frais de la ville. On a calculé que cette assurance rapporte depuis lors, bon an, mal an, rien qu'à M. Barodet personnellement, une petite rente de 1,400 francs.

Ce n'est pas le Pérou. Mais, quand on a des goûts modestes !...

A présent, voilà M. Barodet en passe de décrocher la timbale de la députation parisienne. Son succès serait une belle victoire pour tous ceux qui désirent déraciner le mât de cocagne de la république conservatrice et qui assurent que de ce tronc glissant on ne peut manquer de dégringoler aux abîmes.

Moins M. Barodet est par lui-même un personnage considérable, plus sa candidature, acceptée par les radicaux de Paris et imposée à M. Gambetta, est un fait significatif. Moins le personnage a de prestige, et plus sa présentation aux électeurs par les comités de la démagogie a d'importance. C'est une réplique et un défi à la loi. C'est une sommation adressée à la république conservatrice et un avertissement aux classes dirigeantes, en attendant la contrainte.

Chronique générale.

Un projet important, relatif au mode de nomination et des attributions de la seconde Chambre, a été déposé lundi sur le bureau de l'Assemblée par M. Pradié, député de l'Aveyron. La pensée de ce projet est de faire

Je ne fis pas de façons, et j'allumai un de ces excellents cigares de Virginie que tu m'as apportés à ton dernier voyage. Il y avait sans doute bien des années que la fumée d'un cigare n'était pas montée sous les ombrages de l'hôtel Langenais ; ma cousine en fit l'observation :

— Je ne crois pas, dit-elle, qu'on ait fumé ici depuis l'époque où les jacobins envahirent cette maison.

Le trait avait quelque chose de violent : je compris ce que M. de Langenais avait voulu dire en parlant d'excentricité de caractère ; il vint à mon secours.

— Aujourd'hui, dit-il, tout le monde fume.

— On le dit, fit ma cousine ; mais nos pères ne fumaient pas.

— Aujourd'hui, en effet, répondis-je, tout le monde fume, comme tout le monde mange et dort : toutes les classes de la société prennent des habitudes pareilles, toutes les classes tendent à se confondre sous le même niveau ; le chemin de fer a détruit la chaise de poste, l'ouvrier endimanché porte l'habit du

des divers groupes sociaux et corps organisés la base de la seconde Chambre.

Le département, avec ses corps constitués, tels que les conseils généraux et municipaux, continuerait à être l'unité politique, et nommerait le plus grand nombre de délégués à la seconde Chambre. Les autres groupes, tels que la magistrature, l'armée, les corps savants ou enseignants, la haute banque, les sociétés commerciales et industrielles, le clergé, les consistoires, auraient leurs bancs de délégués.

Comme dans la Constitution suisse, les deux Chambres se réuniraient en Parlement ou Assemblée nationale et voteraient en commun pour la nomination du Président de la République, les modifications à la Constitution, les déclarations de guerre et certains cas de conflit.

On lit dans *Paris-Journal* :

Nous croyons que, pendant son séjour à Paris, à la faveur des vacances de l'Assemblée, M. Thiers sera exclusivement occupé de trois choses :

1° La candidature de M. de Rémusat à Paris. M. Thiers est indigné du concurrent que le radicalisme a suscité et soutient en face de la candidature du ministre des affaires étrangères. L'opposition qu'on fait à M. de Rémusat, on la fait à lui-même, à la République conservatrice, et il le sent d'autant plus vivement, au lendemain du vote qui vient d'attribuer aux Parisiens 140 millions d'indemnité.

2° Les traités de commerce, l'art. 7 de M. Tirard, les discussions avec la commission présidée par M. Pouyer-Quertier sont au nombre des préoccupations de chevet emportées de Versailles à l'Élysée par M. Thiers.

3° L'organisation militaire. Ceci est un gros souci.

Le budget de la guerre pour 1874 s'élève à 480 millions. Or, il devrait être augmenté de 40 millions minimum, aux termes du projet du gouvernement sur l'organisation militaire. Le budget, tel qu'il a été présenté, se solde par un excédant de 2 millions 800,000 francs. Que devient cet excédant, en face des 40 millions réclamés par le budget militaire au-delà des 480 millions prévus. Au lieu d'un excédant, on se trouve en face d'un déficit pour un budget à peine présenté ; faudra-t-il donc, pour y faire face, proposer de nouveaux impôts, à la rentrée de la Chambre ?

Il y a, de ce chef, pour le Président de la République, un sujet de préoccupations considérables qui berceront son séjour à l'Élysée sur plus d'épines que de roses.

Le nombreuses manifestations de librepenseurs se préparaient, il y a quelques jours, à l'occasion du vendredi saint.

Outre certains dîners privés, il a dû y avoir un banquet monstre dans un restaurant de la banlieue, où étaient conviés tous les frères et amis. La cotisation était de 2 fr. 50, *gloria* compris.

millionnaire ; chaque jour efface une distinction conventionnelle de la vieille société qui s'en va.

Ma cousine me regarda d'un air étonné ; je continuai, car je voulais me défendre.

— On fume partout, même chez les princesses.

— Lesquels ? dit ma cousine.

— Mais, par exemple, chez les princes de la maison d'Orléans.

M^{lle} de Langenais fronça le sourcil.

— Vous les connaissez ? me dit-elle.

— J'en connais deux.

— Lesquels ?

— Le duc d'Aumale et le prince de Joinville.

— On en fait le plus grand éloge, dit-elle avec un certain effort.

— On n'en saurait dire assez, répondis-je vivement. Il est difficile de rencontrer de plus belles intelligences et de plus nobles cœurs.

— Est-ce que vous seriez orléaniste ? me demanda ma cousine avec un sourire plein d'ironie.

Le garçon du restaurant qui nous a fourni ce détail a même ajouté :

— On ne mangera ni viande de boucherie ni légumes, il n'y aura absolument là que des cochons, dit Gygès.

Nouvelles extérieures.

LETTRES D'ESPAGNE.

Castelar se montre très-exaspéré de la situation, et s'en prend aux frères et amis. Il s'en est expliqué à son collègue Figueras, lui a dit qu'il jouait un rôle peu digne devant le monde, et que s'il n'était pas plus fermement appuyé il se retirerait. Mais le fuyard Figueras n'a pas eu de peine à calmer ces susceptibilités, il a su persuader, et a dissipé ce qu'il appelle des imaginations. En conséquence de quoi, Castelar garde et gardera son poste.

La République, c'est l'ordre. Voyons un peu : tous les soirs convois extraordinaires de voyageurs ; les gares sont encombrées de gens et de bagages. Les uns vont en Portugal, les autres au Maroc, les plus riches en Angleterre, et le plus grand nombre se rend en France.

Malaga fait la guerre à l'uniforme et ne peut souffrir qu'il y ait des armes ailleurs que chez le souverain, c'est-à-dire chez le peuple. Il n'y a, suivant ses doctrines, que lui qui en soit digne. L'autre jour, un officier prussien ayant eu la fantaisie de se montrer à l'Alameda, on lui enleva son épée et on lui fit quelques petites misères. Le consul prussien réclama, l'épée fut rendue, mais la suite ? M. Escosura est, dit-on, sur les épines à Berlin ; il ne sait comment se retirer dignement.

Sur le *Lepanto*, l'*Ulloa*, la *Villa de Madrid*, la *Vitoria* et l'*Almansa*, les équipages ne comprennent pas autrement la république et la liberté. En Catalogne les colonnes n'avancent que quand il leur plaît, et plus d'une fois déjà elles ont levé la crosse en l'air au moment de l'attaque. Dernièrement le colonel Campas vit ses ordres traduits de cette façon, ses hommes restaient en place et levaient la crosse en l'air. N'avait été le bataillon d'arrière-garde, les carlistes eussent enlevé la colonne tout entière.

Dans les provinces basques et la Navarre, le soldat ne comprend pas mieux la république et la liberté. Pour lui ces deux mots signifient la gueuserie et la licence sans frein.

La journée du dimanche a été une journée d'angoisses pour la capitale de l'ancien principat. Dès les dix heures du matin, des groupes nombreux se formaient sur la place de San-Jaime. On y commentait les nouvelles et on s'y échauffait l'imagination. A onze heures, la foule pénétrait dans l'église de la Trinité, l'une des plus riches de Barcelone, pendant qu'un prêtre était à l'autel. Des énergumènes réclamaient la revanche. Ils disaient que les prêtres avaient du pétrole, et que la sacristie en était pleine.

Ces dires propagés, la foule délibère si elle ne doit pas exécuter une justice exem-

plaire. Une commission est nommée, à l'effet d'en référer aux députés de la province, et d'obtenir d'eux l'autorisation d'incendier cette église. Les députés opinèrent que le cas était grave ; néanmoins, ils tâchèrent de dissuader les commissaires. Un député fut plus hardi, il déclara tout net « que ces choses-là se faisaient sans qu'il fût besoin d'en demander la permission. »

Les commissaires de retour, le souverain délibère de nouveau s'il ne doit pas livrer aux flammes les lieux qu'on dénonce à sa vengeance. Il se prononce pour la négative, mais après avoir écouté les supplications des habitants du quartier, et malgré les orateurs qui se sont emparés de la chaire, où ils vilipendaient le catholicisme et ses institutions, les ministres du culte et les fidèles.

Un combat paraît imminent à Lesaca : Morales est rentré à Irun pour s'adjoindre quelques renforts et se diriger de là sur Dorregaray à Lesaca ; Nouvillas marche dans la même direction. Toutefois, au dernier moment, Morales, découragé par une escarmouche malheureuse, aurait déclaré « qu'il ne marchait pas la nuit, » et rebroussa chemin sur Saint-Sébastien.

Le gouvernement de Madrid n'est pas heureux dans ses déclarations : pendant que M. Castelar essaie de rassurer la commission de permanence, l'anarchie fait des progrès manifestes : à Salamanque, on vient d'expulser les jésuites ; à Port-Mahon, une émeute a éclaté en réclamant la délivrance des soldats incarcérés ; à Barcelone, les églises sont toujours transformées en casernes ou en magasins à fourrages ; l'Alava vient d'être frappé par Moreno d'une contribution de guerre de 750,000 piécettes pour subvenir aux frais de la campagne contre les carlistes.

La correspondance d'Espagne, adressée au *Pays*, contient un détail qui donne la mesure de la fausseté des cruautés reprochées aux carlistes :

« Il est peut-être un peu tard pour revenir sur l'histoire des soldats républicains que les carlistes auraient brûlés vifs dans le village de Claverol, près de Pobra de Ségur ; mais comme cette atrocité, malgré son invraisemblance, a été racontée dans des feuilles républicaines espagnoles, et qu'elle a dû être reproduite par les feuilles rouges de Paris, je vais rétablir les faits tels que je les ai entendus de la bouche d'un habitant de Claverol même.

» A la suite d'un combat qui avait précédé la prise de ce village, dix soldats républicains s'étaient retranchés dans l'église. Tristany, les ayant cernés, ouvrit une brèche au chœur de l'église, y mit le feu et réduisit les dix soldats à se réfugier dans le clocher.

» A ce moment tout le peuple demanda grâce pour les malheureux qui allaient être dévorés par les flammes. Tristany fit venir un de ses officiers et demanda aux volontaires carlistes s'ils voulaient pardonner à

Je répondis un — Non — très-accentué.

— Et, reprit-elle, vous fumiez chez eux ?

— Mais oui, répondis-je en riant, et même chez les princesses.

— Quoi ! chez les princesses ?

— Absolument comme je fume chez vous, ma cousine, et, de plus, je sais très-pertinemment que le comte de Chambord ne dédaigne pas un bon cigare.

— Allons, dit-elle avec une gravité qui me fit sourire, le monde s'en va.

Ce mot me fit juger de la prodigieuse imagination de cette belle créature qui lisait des in-folio.

V.

LE WHIST.

Vais-je te raconter comment se passa le reste de la soirée ? Peut-être trouveras-tu que j'allonge outre mesure un récit qui pouvait tenir en quelques pages ; mais ne me faut-il pas entrer dans une foule de détails, en apparence superflus, si je veux te faire bien connaître les idées et le caractère des

personnes qui ont joué leur rôle dans cette histoire ?

Il était nuit close quand nous remontâmes au salon.

— Vous verrez tout à l'heure, me dit M. de Langenais, les trois amis qui, depuis plus de vingt ans, se réunissent invariablement à nous pendant nos soirées : c'est d'abord une vieille parente de ma nièce, M^{me} de Lancade, puis M. de Malestot, chevalier de Malte, qui a fait ses caravanes, et enfin le plus respectable, sinon le plus cher, le curé de l'église Notre-Dame. Ces trois personnes ont vu naître ma fille et ma nièce, dont l'éducation s'est faite au milieu de nous tous.

On me raconta l'histoire de ces trois personnes.

M^{me} de Lancade était femme d'un ancien colonel du régiment de Bourgogne-infanterie, émigré à Coblenz, volontaire dans l'armée de Condé, mort dans je ne sais plus quelle bataille aux bords du Rhin. Attachée autrefois à la maison de la reine Marie-Antoinette, elle gardait un culte à la mémoire de cette infortunée princesse.

leurs ennemis ; ils répondirent oui en majorité, et aussitôt l'ordre fut donné de les faire descendre du clocher, ce qui s'effectua promptement. A mesure qu'ils étaient délivrés, tous les chefs présents les reçurent en les embrassant.

Et voilà comment les prisonniers ont été brûlés vifs.

On mande de Puyserda :

« La fusillade continue.

» On annonce que des colonnes sont parties de Gérone pour aller au secours de Puyserda.

» Les carlistes, de leur côté, attendent des renforts.

» On s'attend à un combat sérieux. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le jour de Pâques aura lieu, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, la quête d'usage pour le grand séminaire.

La visite que M. le ministre de la guerre a faite à Angers avait pour but de se rendre compte des ressources que peut offrir cette ville pour la création des établissements militaires réclamés par elle depuis si longtemps. Divers plans et projets lui ont été soumis. M. le ministre a paru satisfait de leur examen. Voici, d'après le bruit qui court dans les cercles, les projets qu'il aurait fait mettre à l'étude :

1° L'effectif du régiment d'infanterie en garnison à Angers serait porté à 2,400 hommes ; ce régiment occuperait les deux casernes de la Visitation et de l'Académie.

2° Un régiment de pontonniers serait établi à Angers. Il aurait pour caserne le Clon, ou quartier actuel de cavalerie.

3° Un nouveau quartier de cavalerie, pour un ou deux régiments, serait créé à Angers, probablement sur la route de Paris, vers le champ de manœuvres.

M. le ministre de la guerre a chargé M. de Beuvron, colonel du génie à Nantes, et M. Tessier, commandant de la même arme à Angers, d'étudier immédiatement ces projets.

M. de Paris, revenu à Paris de Melun, où il a procédé à l'exécution du parricide Sévin, est reparti aussitôt pour Rennes ; il se rendra de là à Poitiers.

On voit qu'il est singulièrement occupé.

Le préfet de la Sarthe, qui est depuis longtemps en fort mauvais termes avec le conseil général, vient d'entrer en lutte également avec le conseil municipal du Mans. Ce conseil municipal, composé de citoyens radicaux, refuse d'inscrire au budget le traitement des vicaires et des membres du clergé. Le préfet, usant du droit que lui confère la loi, fait inscrire d'office ce traitement au budget. De là conflit, délibérations courroucées du conseil municipal,

Le chevalier de Malestot, entré dans l'ordre de Malte dès le berceau, avait subi, pendant l'émigration, toutes les vicissitudes de l'exil.

Quant au curé de Notre-Dame, son histoire était toute différente.

Volontaire républicain en 1792, il avait fait partie de ces bandes glorieuses qui, sans pain, sans souliers, avec des généraux improvisés, avaient conquis le Rhin sur les soldats de Frédéric le Grand.

Passé avec Bernadotte à l'armée d'Italie, compagnon de Bonaparte en Égypte, il était du petit nombre de ceux qu'avait ramenés l'homme du destin ; colonel de cuirassiers dans la garde, il était resté presque seul de son régiment dans le désastre de Waterloo.

Les Bourbons le firent maréchal de camp ; mais, après tant de guerres, de massacres, de félonies, de batailles, de triomphes, de revers et de révolutions, après de si grandes leçons, cette haute intelligence prit en pitié la terre et se tourna vers le ciel.

Le général de cavalerie se fit prêtre.

Louis-Philippe et la République lui ont

échange de gros mots entre la mairie et la préfecture.

Le *Publicateur*, de La Roche-sur-Yon, donne les renseignements suivants au sujet de la rixe sanglante dont nous avons déjà parlé :

C'est le 2 de ce mois, vers onze heures du matin, que les acteurs de ce drame sanglant, trois saltimbanques, cheminaient sur la route de Coulonges à Saint-Hilaire-des-Loges, chacun conduisant une voiture contenant sa famille et son ménage.

A peu de distance de Saint-Hilaire, l'un d'eux nommé Lafleur rappela à son compagnon, le sieur Bénoni, qu'il lui avait promis, la veille, de lui payer ce jour-là, sur la route, une somme d'argent, qu'il lui devait depuis longtemps. Une discussion assez vive s'en suivit, pendant laquelle Bénoni montra à Lafleur un pistolet dont il était armé.

Ce dernier rentra aussitôt dans la voiture pour y prendre un revolver. Au même instant Bénoni tira sur Thuvignon, beau-frère de Lafleur, un premier coup de feu, puis sur Lafleur lui-même, qui revenait, un second coup qui atteignit ce dernier à la cuisse. Thuvignon avait la poitrine traversée et son sang s'échappait en abondance.

Lafleur déchargea son revolver sur Bénoni qui de son côté continuait à tirer, et non-seulement tous deux furent grièvement blessés, mais la femme de Bénoni tomba pour ne plus se relever et la femme de Thuvignon fut également atteinte par une balle.

Arrivés peu d'instant après sur le lieu de cette lutte sauvage, les gendarmes de Saint-Hilaire désarmèrent les deux adversaires et, à la suite des premières constatations et de la saisie des armes (un fusil à double piston, un revolver à douze coups et un pistolet), ils transportèrent les blessés dans leurs voitures et les conduisirent ainsi jusqu'au bourg, où les survivants reçurent les premiers soins de M. le docteur Bon ; la femme Bénoni avait succombé pendant le trajet sans avoir repris un instant connaissance.

Thuvignon a survécu quelques heures ; il est mort à 3 heures du soir, après avoir dit aux gendarmes qui l'entouraient que c'était Bénoni qui lui avait tiré un coup de fusil dans le dos, sans provocation de sa part.

Une perquisition a amené la découverte, dans la voiture de Bénoni, d'un sac à plomb renfermant environ une charge, et d'une poudre contenant à peu près trois charges ; on n'a rien trouvé dans les voitures de Thuvignon et de Lafleur.

Bénoni et Lafleur reçoivent au dépôt de la caserne de gendarmerie où ils ont été portés, les soins qui leur sont nécessaires en attendant que leur position permette de les transférer à la maison d'arrêt de Fontenay.

Un nouveau journal politique a fait son apparition à Nantes. Son titre est le *Bon Citoyen*, son rédacteur en chef M. Edmond Arnous-Rivière. Il se déclare sincèrement républicain.

successivement offert un évêché, qu'il a refusé pour demeurer auprès de sa fille adoptive, Berthe de Langenais.

Je remarquai l'émotion de ma cousine pendant la biographie que me récitait son oncle ; plusieurs fois elle l'interrompit pour y ajouter quelque trait de bravoure, de dévouement ou d'abnégation du prêtre-soldat.

Cette émotion me fit plaisir de la part d'une personne à qui je supposais, d'après la gravité de ses manières, une froideur qu'on n'aime pas chez les femmes.

Au moment même où elle se livrait ainsi à l'exaltation de ses vertus, un domestique annonça le curé de Notre-Dame.

Berthe alla vivement au-devant de lui, et le conduisit avec une respectueuse sollicitude au fauteuil où, depuis vingt ans, le digne ecclésiastique venait se reposer chaque soir.

Ce n'est pas que l'ancien soldat de l'Empire pliât sous le poids de ses infirmités ou de ses blessures : la vieillesse avait blanchi sa tête sans la courber ; bien qu'il eût passé soixante-quinze ans, trois heures de marche

La lune rousse commencera cette année le 26 avril, à 10 heures 51 minutes du soir ; elle durera jusqu'au 26 mai exclusivement.

Théâtre de Saumur.

La représentation de lundi prochain prendra rang au nombre des plus brillantes qui aient été données à Saumur.

Deux opéras charmants, le *Tortador* et les *Noces de Jeannette*, c'est-à-dire trois actes délicieux, musique d'Adam, musique de Victor Massé, le tout joué et chanté par les habiles interprètes qui, pendant la saison dernière, ont fait les délices des habitués du Grand-Théâtre d'Angers, certes, voilà un spectacle bien digne de fixer l'attention des dilettantes de notre ville.

A différentes reprises, nos voisins ont proclamé qu'il était rare, en province, de trouver réunis sur une même scène trois artistes de la valeur de M^{me} Lemoine-Cifolelli et de MM. Morlet et Dangon. Nous sommes heureux que ces excellents chanteurs aient bien voulu, dans une soirée qui laissera les meilleurs souvenirs, se faire entendre de nouveau à Saumur.

Il est inutile de faire l'éloge du savant trio artistique. Chacune des apparitions sur la scène angevine de M^{me} Cifolelli fut pour elle un triomphe, et le public et la presse n'ont cessé de louer le talent hors ligne de la gracieuse prima donna. Quant à MM. Morlet et Dangon, le baryton et la basse, leurs succès se comptent par le nombre de leurs rôles. Nous ne pourrions rien dire de plus sur le mérite de ces artistes lyriques, appelés à briller sur les théâtres de premier ordre.

Dernières Nouvelles.

Paris, 14 avril.

Le *Gaulois* assure que les ministères de l'intérieur, de la guerre et de la marine ont reçu des rapports racontant une tentative d'évasion faite il y a trois semaines par quatre cents détenus à St-Martin-de-Ré, parmi lesquels était Rochefort. Des navires attendaient l'accomplissement de la tentative pour transporter les évadés en Angleterre. La tentative échoua.

Perpignan, 10 avril.

On télégraphie de Bourg-Madame, à 3 heures :

Fusillade très-vive de part et d'autre à Puyserda. On aperçoit un commencement d'incendie. La situation des assiégés devient grave.

Bourg-Madame, 11 avril.

Les défenseurs de Puyserda ont repoussé l'armée de Saballs. Plusieurs blessés carlistes se sont réfugiés ici.

Madrid, 10 avril.

La *Gazette* publie un décret ajournant le renouvellement partiel des ayuntamientos.

Le train de Madrid à Valencia a déraillé hier.

M. Castelar a eu plusieurs conférences

ne le lassaient pas.

Imagine-toi, sur un beau visage de prélat de l'ancien temps, le reflet mal effacé du soleil d'Égypte ; sur des traits empreints d'une mansuétude angélique, une sorte de rayonnement qui rappelle l'audace du soldat.

Cette belle tête, couronnée de cheveux blancs, est fièrement campée sur une charpente humaine que les sables d'Héliopolis et les glaces de la Bérésina ont tour à tour trempée.

Les hommes de ce temps ont surmonté la triple épreuve de l'eau, du fer et du feu.

Que nous sommes petits en présence de nos pères ! O génération en habit noir, inclinez-vous devant le passé !

Je me sentis frappé de respect à la vue de ce débris, acteur des dernières luttes qui aient eu, dans notre histoire, un caractère de grandeur, et je saisis vivement la main qu'il me tendit aussitôt qu'on m'eut nommé.

L'aisance avec laquelle je soutins la fixité de son beau regard mit entre nous, instantanément, un lien sympathique.

L'ancien colonel des cuirassiers de la

avec l'ambassadeur de France au sujet de l'insurrection carliste.

400 hommes partent aujourd'hui de Cadix pour renforcer l'armée de Cuba.

La frégate française cuirassée « l'*Armide* » est mouillée en rade de Barcelone.

L'*Officiel* publie la loi relative à l'organisation municipale de Lyon et le décret nommant M. Pascal sous-secrétaire d'État.

Une note officielle confirme que le paiement de 250 millions sur l'indemnité de guerre a été fait le 5 avril.

Paris, 14 avril.

On assure que le comité de la gauche modérée, composée de MM. Leblond, Carnot, Arago, Hervé, Martin et autres, sera formé aujourd'hui pour soutenir la candidature de M. de Rémusat.

Le gouvernement prendra probablement aujourd'hui une décision relativement à cette candidature.

Paris, 14 avril.

On a reçu un télégramme de M. Barodet, lequel déclare donner son adhésion complète au programme du Comité fédéral de Paris, demandant la dissolution immédiate de l'Assemblée, l'intégrité du suffrage universel et la convocation d'une Assemblée constituante.

Hier, une réunion électorale a été tenue à Paris. Le général Cremer a attaqué la candidature de M. de Rémusat, et a soutenu celle de M. Barodet.

Plusieurs autres réunions républicaines sont annoncées.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la langue française*, par E. LITRE de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 9^e fascicule, BIA à BOR, est en vente.

M. le comte de Paris vient de livrer à la publicité le travail sur la *Situation des ouvriers en Angleterre* que lui avait demandé la commission législative chargée de l'enquête sur la situation des classes ouvrières en France. Ce travail, qui accuse de longues et consciencieuses recherches, forme un beau volume in-8°, aujourd'hui en vente chez les éditeurs Michel Lévy frères. L'auteur, qui a pu dans l'exil étudier à fond son vaste sujet, présente l'histoire de chacune des associations d'ouvriers (*trades unions*) qui se multiplient chaque jour de l'autre côté de la Manche ; puis il apprécie leurs différents systèmes économiques, leurs ressources respectives, leurs chances de durée, et enfin les améliorations matérielles et morales résultant de ces sociétés coopératives et autres pour les populations ouvrières. C'est un livre qui sera consulté avec fruit par toutes les personnes que préoccupent les questions

garde impériale devina sans doute au son de ma voix, au jeu de ma physionomie, à mon attitude enfin, que le viveur parisien avait conservé quelque chose de bon sous les scories de son cœur. La pénétration d'un confesseur homme d'esprit, qui a été soldat, ne connaît pas de portes fermées.

Lorsque, pour la première fois, on m'avait parlé du curé de Notre-Dame, je m'étais empressé de faire en moi-même les plus beaux calculs, auxquels je ne pensais plus dès que j'étais en sa présence.

J'avais mesuré l'influence irrésistible de ce prêtre dans le gouvernement intérieur de l'hôtel Langenais, influence d'où pouvait dépendre mon mariage ou ma déconvenue ; je m'étais donc préparé à poser de mon mieux et à rechercher une bienveillance dont j'avais si grand besoin.

Sa vue, son regard, sa parole, me dépouillèrent en cinq minutes de toutes les pièces de mon armure ; je redevins moi-même, et je sentis que j'étais à la merci de cet imposant vieillard.

(La suite au prochain numéro.)

sociales, et dans lequel le prince, pourquoi ne le dirions-nous pas ? a fait œuvre de penseur et de citoyen.

On introduit chaque jour en thérapeutique des succédanés de l'Huile de Foie de Morue, dont la plupart n'ont pas la moindre valeur. Le **Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de M. Crimault**, réunit seul tous les avantages médicaux ; aussi le docteur Guibout, médecin des hôpitaux de Paris, en parle en ces termes :

« Le **Sirop de Raifort iodé** a tous les avantages de l'Huile de Foie de Morue sans en avoir tous les inconvénients ; il stimule l'appétit et relève les forces de l'organisme ; par la quantité d'iode qu'il contient, il exerce la plus heureuse influence sur les fonctions respiratoires, il est utile spécialement au début de la phthisie pulmonaire ; son action n'est pas moins efficace dans les affections scrofuleuses et rachitiques. »
— Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.
Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.
— Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière

Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, venis, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I ère), 25 août.
Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.
F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845
Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.
Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.
J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.
Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer,

elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

CIRQUE FRANÇAIS.
DIRECTION DE M. KERWICH.
Dimanche 13 avril, pour la clôture,
Grande
REPRÉSENTATION ÉQUESTRE.

THÉÂTRE DE SAUMUR.
Lundi de Pâques, 14 avril, à huit heures du soir,
Une seule représentation
DONNÉE PAR
M^{me} LEMOINE - CIFOLELLI,
MM. Morlet, Dagon, Cifolelli et Closon.
LE TORÉADOR
OU L'ACCORD PARFAIT,
Opéra bouffon en 2 actes, paroles de Th. Sauvage,
musique d'Adolphe Adam.
M^{me} LEMOINE-CIFOLELLI jouera *Coraline* ; M. MORLET, *Tracolin* ; M. DAGON, *Don Belflor*.
Le spectacle sera terminé par
Les Noces de Jeannette,
Opéra-comique en 1 acte, paroles de Michel Carré
et J. Barbier, musique de Victor Massé.
M^{me} LEMOINE-CIFOLELLI jouera *Jeannette* ; M. MORLET, *Jean* ; M. DAGON, *Thomas*.
Le QUATUOR sous la direction de M. CIFOLELLI.
M. CLOSON, premier violon-solo.
Prix des places ordinaire.
Les bureaux ouvriront à 7 heures 1/2 ; rideau,
à 8 heures précises.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	308 75	1	25
4 1/2 % jouiss. mars.	80 75	»	75	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	431 25	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	470	»	6 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	497 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	430	»	5
5 % Emprunt 1871	89 85	»	»	Crédit foncier d'Autriche	351 25	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 25	»	25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	522 50	»	3 75	OBLIGATIONS.			
— libéré	89 85	»	15	Est, jouissance nov.	895	»	»	Orléans	276	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	219	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	591 25	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	276	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	391	»	1	Midi, jouissance juillet.	1010	»	5	Est	271	»	»
— 1865, 4 %	437 50	»	1 50	Nord, jouissance juillet	813 75	»	1 25	Nord	283 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	285	»	1	Orléans, jouissance octobre.	507 50	»	»	Ouest	270 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	3 75	Ouest, jouissance juillet, 65.	945	»	»	Midi	273 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4380	»	5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	697 50	2	50	Deux-Charentes	252	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	572 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17	»	»	Vendée	240	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»								

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir,			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE
Aux enchères publiques, par suite de saisie immobilière,
D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES,
Sises à Vihiers, rue du Ménage.

L'adjudication aura lieu le samedi 10 mai 1875, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, séant au Palais-de-Justice à Saumur.

On fait savoir :
Qu'à la requête de M^{me} Victoire Devid, veuve en premier mariage de François Pierre Denechère, et épouse en secondes nocces de Pierre Argoulon, grainetier, et de celui-ci pour la validité et l'autorisation de la dame son épouse, demeurant ensemble à Montilliers ;

Saisissants, ayant M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, pour avoué constitué ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Auguste Vaillant, maçon, demeurant à Vihiers ;

2^o M. Jean Vaillant, tailleur de pierres, ayant demeuré à Conneré (Sarthe), aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France ;

Saisis ;
Il sera procédé, le samedi 10 mai 1875, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, séant au Palais de Justice, à Saumur, à la vente aux enchères publiques de :

Une MAISON et DÉPENDANCES, sises ville de Vihiers, rue du Ménage, appartenant aux sieurs Auguste et Jean Vaillant ; ladite maison et dépendances se tenant ; le tout joignant vers nord-est la rue du Ménage, vers sud-est une ruelle, vers sud-ouest M^{me} Rouillet, vers nord-ouest M. Gruget.

Mise à prix. 100 fr.
Ladite maison a été saisie à la requête de M^{me} Argoulon, ci-dessus dénommée et qualifiée, sur M. Auguste Vaillant et M. Jean Vaillant, sus qualifiés et domiciliés, suivant procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date du 24 janvier 1875,

visé le même jour, enregistré à Vihiers, le 27 janvier 1875, folio 50, recto, case 4, et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le 12 février 1875, volume 25, numéro 17.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur l'immeuble saisi, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2^o Au greffe du tribunal civil de Saumur.

Dressé par l'avoué licencié soussigné, à Saumur, le 10 avril 1875.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 11 avril 1875, folio , case . Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé : ROBERT.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Par suite de décès,

Par licitation,

Entre co-héritiers, avec admission d'étrangers,

En l'étude de M^e MÉHOUS.

Le dimanche 20 avril 1875, à midi.

1^o UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 9.

Occupée par M. Balzeau, bottier ;

2^o UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 19 ;

Le tout dépendant de la succession de M^{me} PERBEAU BOUGE.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS. (147)

A VENDRE

OU À LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable
LA BELLE PROPRIÉTÉ
DES
LOGES

D'une contenance de 181 hectares
Située communes de la Breille et de Brain-sur-Allonnes, près Saumur (Maine-et-Loire).

Cette propriété, à 20 kilomètres de Saumur, à 40 kilomètres de Bourgueil, près des stations de Varennes et du Port-Boulet, desservie par des routes venant de Saumur, de Bourgueil, de Brain, de la Breille et de Vernoil-le-Fourrier, comprend :

Château en bon état, servitudes, jardins, prairie et vignes formant clos ; étang, prés, bois, landes, ferme du château ou du couvent, ferme de la Gagnerie, ferme de Villeneuve ;

Belle superficie de bois de futaie, très-belle chasse, pêche.

Entrée en jouissance de suite ; toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter les LOGES, au sieur Urbain HUBE, garde de la propriété, et, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

COMMUNE DE CONCOURSON.

ADJUDICATION
DES
TRAVAUX
D'UNE MAISON D'ÉCOLE.

MM. les Entrepreneurs de travaux publics sont prévenus qu'il sera procédé, le dimanche 20 avril 1875, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M. le Maire de la com-

mune de Concourson, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus, se montant à la somme de 15,050 fr., non compris la somme à valoir et les honoraires de l'architecte.

Le cautionnement sera de 15,000 fr. On pourra prendre connaissance du projet et cahier des charges au cabinet de M. Beignet, architecte, successeur de M. de Coutailloux, rue de la Préfecture, 25, à Angers.

Concourson, le 15 mars 1875.

Le Maire de Concourson, (163) RICHARD-DUCHATELIER.

A CÉDER

Présentement,
UN PETIT MAGASIN
D'ÉPICERIE, GRAINETERIE,
Mercerie,
A la Croix-Verte.
S'adresser au bureau du journal.

MODES ET LINGERIE
Rue de l'Hôtel-de-Ville,
A SAUMUR.

M^{me} PERRUCHOT a attaché à sa maison une première ouvrière dans les modes, dont le travail se distingue par l'élégance, la fraîcheur et le bon goût. — Prix modérés. — Assortiment choisi et varié pour la saison. (182)

A VENDRE
UN PIANO CARRÉ
Bon pour les commençants.
S'adresser au bureau du journal.

M^e CHAUMIER, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un premier clerc capable.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, la femme sachant faire la cuisine, l'homme connaissant le travail des vignes.
S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS.
MAISON GABORIT
Rue Saint-Jean, 6.
On demande un apprenti.

CHAPELLERIE.
GUSTAVE FOUCHÉ
3, rue d'Orléans,
SAUMUR.

Informe sa clientèle qu'il est possesseur du conformateur breveté, qui permet de prendre la mesure exacte de la tête et de fabriquer toutes espèces de coiffures ne gênant nullement. (116)

Saumur, imp. de P. GODET.